

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 031-200034957-20240410-24_034-DE



Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais, dûment convoqué à l'espace Colucci à Castelnau d'Estrétefonds, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hugo CAVAGNAC, Président.

Présents : MMES, MM – CAVAGNAC, TERRACLE, ESTAMPE, SIGAL, MARTY, DUSSART, BROCCO, SORIANO, IGON, BOUDARD-PIERRON, GIBERT, LECORRE, DAILLUT, CLAVEL, BATAILLE, PARISE, GALLINARO, TIRMAN

Nombre de délégués : 34

Quorum : 17 + 1

Date de convocation : 28/03/2024

Pouvoirs : MMES, MM – CHEVALIER (pouvoir à M. TERRACLE), ROUANET (pouvoir à M. ESTAMPE), ABAD-LAHIRLE (pouvoir à M. DUSSART), BRUN (pouvoir à Mme SIGAL), BINET (pouvoir à M. MARTY), SOLOMIAC (pouvoir à Mme CLAVEL), FOUGERAY (pouvoir à M. BATAILLE), BARRIERE (pouvoir à M. CAVAGNAC), CARVALHO (pouvoir à Mme SORIANO), JEANJEAN (pouvoir à Mme BROCCO), FRANCOU (pouvoir à Mme DAILLUT), MARROT (pouvoir à M. PARISE)

Membres présents : 18

Membres absents : 16

Procurations : 12

Votants : 30

Excusés : MMES, MM - CEZERAC, FERNEKESS, ROBIN, VERDEAU-BORNE

Secrétaire : Mme SIGAL

Domaine : Finances

Délibération n° : 24/034

Objet : Tarifs redevance 2024

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de prendre en compte l'ensemble des tarifs applicables dans le cadre des compétences de la CCF dans une seule et même délibération.

Budget Principal

- A. Portage de repas à domicile
- B. Structure multi-accueil
- C. Hébergements d'urgence
- D. Mise à disposition de chapiteaux
- E. Ecole de musique
- F. Rédaction des Actes Administratifs
- G. Centre Animation Jeunesse
- H. Espace de coworking « Maison de l'Economie »
- I. Clé boîtier GPS

Budget Annexe Collecte

- J. Redevance Spéciale
 - K. Bacs tri et ordures ménagères
-

Il indique qu'au regard de l'inflation, il convient aujourd'hui de délibérer sur la réévaluation de tarifs pour 2024.
Cette réévaluation concerne les services suivants :

- Le portage de repas à domicile ;
- L'école de musique ;
- L'espace de coworking « Maison de l'Economie » : ajout d'un tarif ;
- Clé boîtier GPS : nouveau tarif ;
- La Redevance Spéciale.

Budget Principal

A. Portage de repas à domicile « compétence – Action sociale d'intérêt communautaire »

Tarif 2023	Date de la décision	Date d'effet	Tarif 2024	Date de la décision	Date d'effet
6.13 €	Validé en commission le 13/02/23 Délibération n° 23/038 du 05/04/23	01/07/23	6,29 €	Validé en commission le 29/02/2024 Délibération n° 24/034 du 10/04/2024	01/07/2024

B. Structure multi-accueil « compétence – Action sociale d'intérêt communautaire »

Barème de facturation réactualisé tous les ans par la CAF.

C. Mise à disposition hébergements d'urgence « compétence – Politique du logement et du cadre de vie »

Base : selon les revenus des 3 derniers mois	Tarifs en vigueur	Date de la décision	Date d'effet
Revenus inférieurs à 300 € par mois	60 €	Validés en commission du 27/01/2022 Délibération n° 22/038 du 24/03/2022	24/03/2022
Revenus compris entre 301 € à 400 € par mois	70 €		
Revenus compris entre 401 € à 500 € par mois	80 €		
Revenus compris entre 501 € à 600 € par mois	90 €		
Revenus supérieurs à 601 €	100 €		

Modalités : cf règlement intérieur. Cette participation financière est payable dès la mise à disposition du logement y compris en cas de prolongation. Si l'entrée ou la sortie du logement d'urgence se fait en cours de mois, la participation financière est calculée au prorata du temps occupé. Dépôt de garantie du montant équivalent de la participation financière mensuelle est à verser dès l'entrée dans l'hébergement.

D. Mise à disposition de chapiteaux 3x4.5 m (fermés sur les côtés) « Prestations de services »

Désignation	Tarifs en vigueur	Date de la décision	Date d'effet
Unité au week-end	50 €	Délibération n° 17/066 du 14/09/2017	01/10/2017
Unité à la semaine	100 €		

Modalités : mise à disposition des communes et des associations pour l'organisation de manifestations sportives ou culturelles.

E. Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais « compétence fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

ID : 031-200034957-20240410-24_034-DE

Catégorie	Discipline	Durée hebdomadaire	Tarifs 2023		Tarifs 2024		
			Montant annuel CCF	Montant annuel extérieurs	Montant annuel CCF	Montant annuel extérieurs	Date d'effet
			Délibération 23/038 du 05/04/2023		Validés en commission du 29/02/2024 Délibération 24/034 du 10/04/2024		
EVEIL et INITIATION	Eveil musical	45 minutes / semaine	185 €	230 €	190 €	236 €	01/09/2024
	Initiation instrumentale	30 minutes / semaine	340 €	421 €	349 €	432 €	
COURS	Cours individuel avec formation musicale	Cycle 1 : 30 mn /semaine Cycle 2 : 45 mn /semaine	500 €	617 €	513 €	633 €	
	Cours de chant collectif avec ou sans formation musicale	60 à 90 mn / semaine*	465 €	576 €	477 €	591 €	
	Cours individuel adulte 1/2h	30 minutes / semaine	460 €	571 €	472 €	586 €	
	Cours individuel adulte 3/4h	45 minutes / semaine	665 €	830 €	682 €	852 €	
	Formation musicale seule	60 à 90 minutes / semaine (selon le niveau)	185 €	230 €	190 €	236 €	
	Chant adulte seul		126 €	155 €	129 €	159 €	
ATELIERS**	CCF - atelier d'ensemble	Variable selon le type d'atelier	185 €	230 €	190 €	236 €	
	CCF - chorale	1,5 heures / semaine	125 €	155 €	128 €	159 €	
STAGES	Stage 1 - pratiques collectives avec hébergement et déplacement				140 €	168 €	
	Stage 2 - pratiques collectives si supplément hébergement et déplacement				200 €	240 €	
	Stage 3 - pratiques collectives sans hébergement				100 €	120 €	

Modalités :

* variable en fonction du nombre d'élèves (3 ou 4)

** gratuit pour les élèves déjà inscrits en cours d'instrument ou de chant

Réductions :☞ - 10 % : 2^{ème} membre de la même famille (conjoint et enfants)☞ - 20 % : 3^{ème} membre (et suivants) de la même famille

☞ - 10 % : par formule ou discipline supplémentaire.

Une inscription vaut engagement pour la totalité de l'année scolaire.

Facturation trimestrielle.

F. Rédaction des Actes Administratifs « Prestations de services »

Type d'acte	Montant transaction	Coefficient	Prix à l'acte En vigueur	Date de la décision	Date d'effet
Acte d'acquisition ou de vente	> à 1€	1	500 €	Délibération n° 13/116 du 27/06/2013	01/07/2013
Acte d'échange	Avec ou sans soulte	1	500 €		
Acte d'acquisition ou de vente	Cession gratuite ou à l'euro symbolique	0.8	400 €		
Actes multiples sur une même opération	Cession gratuite, = ou > à 1€	0.6 de 1 à 5 actes	300 €		
		0.4 au-delà de 5 actes	200 €		
Servitudes conventionnelles et autres rédactions de servitudes de baux et autres procédures.	A titre gratuit ou = ou > à 1 €	0.4	200 €		

G. Centre Animation Jeunesse « compétence – Action sociale d'intérêt communautaire »

Quotient Familial	Adhésion	Repas	Activités					Pass semaine (Réductions déduites)
			De niveau 1	De niveau 2	De niveau 3	De niveau 4	De niveau 5	
0 < QF < 600	12 €	3.40 €	4 €	6 €	8 €	10 €	12 €	De 5 € à 20 €
601 < QF < 1 200	13.50 €	4 €	4.75 €	8.50 €	12 €	15.50 €	19.25 €	De 20 € à 38 €
1201 < QF < 1 800	15 €	4.25 €	5 €	10 €	15 €	20 €	25 €	45 €
QF > 1 801	18 €	5 €	6 €	12 €	18 €	24 €	30 €	50 €
Pour le tarif précis du pass semaine, se rapprocher des équipes pour le coût exact								

Quotient Familial	Séjours de vacances de type 1	Séjours de vacances de type 2	Séjours de vacances de type 3	(Par jour de séjour)
	3 jours sous toile sans activités spécifiques	3 jours sous toile avec activités spécifiques	5 jours sous toile avec activités spécifiques	10 €
0 < QF < 600	45 €	70 €	220 €	
601 < QF < 1 200	52 €	84 €	235 €	
1201 < QF < 1 800	60 €	90 €	250 €	
QF > 1 801	70 €	100 €	270 €	

Date d'effet : 1^{er} janvier 2019 (Délibération n° 18/093 du 06/11/2018)

Modalités :

Adhésion annuelle. Cette adhésion est unique et permet aux jeunes de s'inscrire et de fréquenter indifféremment les 4 structures. Conformément au marché de services, cette adhésion est encaissée directement par le titulaire.

Concernant les autres tarifications hors adhésion annuelle (activités, sorties extérieures et séjours), celles-ci sont fixées au cas par cas selon la nature de l'activité et sont également encaissées par le titulaire.

H. Espace de coworking - Maison de l'Economie « compétence Développement économique »

Tarifs TTC location d'espace (Délibération n° 23/141 du 14/12/2023)

	Poste de travail coworking				Bureau privatif			Salle de réunion	
	2 heures	1/2 j. (4h)	Journée*	Mois	2 heures	1/2 j. (4h)	Journée*	1/2 j./soirée (4h)	Journée*
Prix unitaire	5 €	8 €	15 €	150 €	8 €	12 €	25 €	50 €	100 €
Forfait 10 unités	45 €	72 €	135 €	-	72 €	108 €	225 €	-	-

*10h pause méridienne comprise

Bureau double	Réservation au mois	500 €	Délibération n° 24/034 du 10/04/2024
---------------	---------------------	-------	--------------------------------------

Les modalités sont définies dans les conditions générales d'utilisation de l'espace coworking de la maison de l'économie du Frontonnais.

Tarifs TTC impression/photocopie (Délibération n° 23/141 du 14/12/2023)

	A4		A3	
	Noir et Blanc	Couleur	Noir et Blanc	Couleur
Prix unitaire	0.05 €	0.10 €	0.10 €	0.20 €
Forfait 50 unités	2.50 €	5.00 €	5.00 €	10.00 €
Forfait 100 unités	5.00 €	10.00 €	10.00 €	20.00 €
Forfait 200 unités	10.00 €	20.00 €	20.00 €	40.00 €

Modalités :

Tarifs : Réservation et paiement en ligne, accès internet compris dans le prix de location, café/thé compris dans le prix de location, première réservation gratuite. Les usagers pourront également acheter des crédits pour impressions/photocopie.

Accès : autonome par code à usage unique

I. Clé boîtier GPS

En cas de perte, coût du renouvellement à charge de l'agent : 12 € (validé en CST le 26/03/2024 – Délibération n° 24/034 du 10/04/2024)

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 031-200034957-20240410-24_034-DE



Budget Annexe Collecte

J. Redevance Spéciale « compétence – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Tarif 2023		Date d'effet	Tarif 2024		Date d'effet
2 €	Délibération n° 23/038 du 05/04/23	2023	2.07 €	Validé en commission le 28/03/2024 Délibération n° 24/034 du 10/04/2024	2024 *

* pour les factures émises à partir de l'année 2024.

Modalités :

Montant minimum de perception de la Redevance Spéciale : 15 litres.

K. Bac de tri et ordures ménagères « compétence – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Désignation	Tarifs en vigueur	Date de la décision	Date d'effet
120 litres	30 €	Délibération n° 23/083 du 26/06/2023	26/06/2023
240 litres	40 €		
360 litres	55 €		

Où l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ☞ **Valide** les tarifs des redevances pour l'année 2024 ainsi que les modalités d'application tels que définis ci-dessus ;
- ☞ **Décide** d'inscrire les recettes correspondantes aux budgets primitifs de l'exercice en cours ;
- ☞ **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

A l'unanimité pour l'ensemble des tarifs exceptés la Redevance Spéciale qui relève 2 abstentions : M. GALLINARO et Mme TIRMAN.

Pour Extrait
Le Président

Hugo CAVAGNAC



La Secrétaire

Sandrine SIGAL

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 10/04/2024
Au registre sont les signatures